

Extrait du registre des délibérations  
Séance du comité syndical du  
SYDELON  
du 20 mars 2024

Membres élus : 20  
En activité : 20  
Membres présents : 14  
Membre ayant donné procuration : 1  
Membres absents excusés : 5

L'an deux-mille-vingt-quatre le vingt mars à dix-neuf heures, les délégués des structures membres du comité syndical du Syndicat mixte de transport et de traitement des déchets ménagers de Lorraine Nord (SYDELON), à savoir la communauté d'agglomération Portes de France Thionville, la communauté d'agglomération du Val de Fensch, la communauté de communes de Cattenom et environs et la communauté de communes Bouzonvillois Trois Frontières, dûment élus par leurs conseils respectifs se sont réunis, sous la présidence du Président, Michel PAQUET, à la communauté de communes de Cattenom et environs (2 avenue du Général de Gaulle à Cattenom), sur convocation qui leur a été adressée par Michel PAQUET, Président, le quatorze mars deux-mille-vingt-quatre, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

La séance a débuté à 19h10.

**Étaient présents :**

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
PORTES DE FRANCE  
THONVILLE

: Mme RENAUX Patricia, M. LOUIS Jean-Charles, M. ZIEGLER Damien, Mme BUHAJEZUK Christelle, Mme VACCA Agnès, M. LUCCHINI Marc et M. DE LAZZER Xavier)

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DU VAL DE FENSCH

: M. MEDVES Jean-François, M. CORAZZA Hervé, M. STEICHEN Christian et M. ANTOINE Marc

COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES DE  
CATTENOM ET ENVIRONS

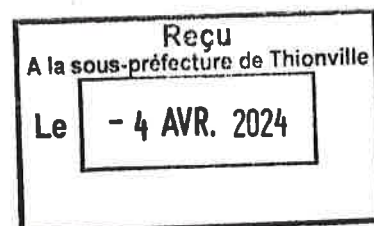
: M. PAQUET Michel, Mme DUTTA GUPTA Marie-Marthe et M. HASSAN Fadi.

Publié(e) le - 2 AVR. 2024

Pour le Président et par délégation  
Le Directeur général



Laurent GADEYNE



**Était absent (avec procuration) :**

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DU VAL DE FENSCH : M. JURCZAK Serge a donné procuration à M. CORAZZA Hervé

**Étaient absents excusés :**

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
PORTES DE FRANCE  
THONVILLE : M. MELEO Guy

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DU VAL DE FENSCH : Mme REBSTOCK-PINNA Alexandra et Mme FRIEDMANN Laurène

COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES  
BOUZONVILLOIS  
TROIS FRONTIÈRES : M. TINNES Jean-Paul et M. GLODEN Roland

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales la secrétaire de séance désignée est Mme BUHAJEZUK Christelle (communauté d'agglomération Portes de France Thionville).

**N° 2024-02**

**Objet : Rapport sur les orientations budgétaires**

Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Vu L'article 107 de la loi NOTRe en date du 7 août 2015 a modifié les articles L 3312-1 et L 2312-1 du CGCT concernant le DOB qui doit se tenir, pour toutes les collectivités concernées, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget,

Vu le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,

Après avoir entendu l'exposé de M. Michel PAQUET, Président, le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**VOTE et PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour 2024, conformément à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.


**APPROUVE** en conséquence la présente délibération.

Pour copie conforme au registre,  
au siège du SYDELON, 1 A avenue Gabriel Lippmann 57970 YUTZ.

Yutz, le 26 MARS 2024



Le Président,

  
Michel PAQUET